

CONSEIL MUNICIPAL du 19 SEPTEMBRE 2023 à 20 h 30
PROCES-VERBAL

Étaient présents : M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, M. GRANGE Mickaël, Mme CHARVET-D'ALBERTO Sandrine, Mme CANNARD Sophie, M. LALE-DÉMOZ Marcel, Mme CLERMIDY Christiane, Mme DUPRÉ Amandine, M. CLERC Jérôme.

Étaient excusés : M. RAVISSE Philippe, M. SOLEILHAC Stéphane.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Procès-verbal « séance du 11/07/2023 »,
3. GBA « rapport CLECT 2023 »,
4. Subventions intercommunales 2023,
5. Four à pain de M. Philipps,
6. Information « projet éolien »,
7. Information dossier « contentieux urbanisme »,
8. Informations et questions diverses.

1. Secrétaire de séance : Mme Amandine DUPRÉ.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11/07/2023

➤ Le conseil municipal, à l'unanimité (9 voix/9), adopte le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023, après modification sur le paragraphe de l'AG de l'ACCA de Courtes comme suit : « L'association envisage de couvrir les bungalows avec une toiture tuiles afin de protéger la couverture et embellir l'esthétique du bâtiment ».

3. GBA « rapport CLECT 2023 »

Monsieur le Maire expose :

- que le Pacte de Gouvernance prévoit la déconcentration de l'action communautaire dont le 4^{ème} volet porte sur le transfert de subventions communautaires de proximité ;
- que des travaux ont été menés sur le territoire de la Conférence Bresse sous l'égide de Bernard Bienvenu, 1^{er} Vice-Président, de Walter Martin, vice-président délégué aux finances et de Thierry Pallegoix, Conseiller délégué Référent Conférence Bresse, afin de laisser aux communes sièges des associations à caractère local qui bénéficiaient de subventions versées par leur EPCI, la Communauté de Communes de Montrevel en Bresse, puis par GBA après la fusion, le soin de déterminer et de verser les subventions.

Il rappelle que ce dispositif est déjà expérimenté depuis plusieurs années pour les communes de l'ex communauté de communes de St Trivier de Courtes, puisque la mairie de St Trivier de Courtes réceptionne les demandes de subvention annuelle et consulte les communes de l'ex CCSTCO pour avis sur l'attribution définitive.

- que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie le 05/04/2023 par le Président de GBA pour évaluer l'incidence financière de la restitution à 12 communes du secteur de Montrevel-en-Bresse.

La CLECT s'est réunie mercredi 31/05/2023 sous la présidence de Walter Martin, Vice-Président délégué aux finances, afin de fixer le montant des charges qui seront restituées aux communes concernées.

Ces charges correspondent aux subventions de fonctionnement jusqu'alors gérées par le pôle Bresse, service de GBA, à destination des associations à caractère local et au collège du secteur de Montrevel-en-Bresse.

Ce rapport a été adopté à la majorité de la CLECT (29 voix pour et 1 abstention), ce qui permet désormais d'enclencher le processus délibératif qui aboutira à la fixation définitive par le Conseil communautaire des Attributions de Compensation (AC) pour l'exercice 2024.

Les communes doivent adopter, au plus tard le 31/10/2023, ce rapport à la majorité qualifiée des communes membres, soit les 2/3 au moins des Conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population. Puis, le Conseil communautaire délibèrera sur la fixation libre des AC (majorité des 2/3 requise). Enfin, seuls les conseils municipaux intéressés par les AC fixées librement devront se prononcer par délibérations concordantes sur le montant des AC « libres » dans les 3 mois suivants la délibération du Conseil communautaire.

- Le Conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité 9/9, le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération qui détermine l'évaluation des charges correspondantes aux subventions de fonctionnement à destination des associations à caractère local et au collège du secteur de Montrevel-en-Bresse restituées aux 12 communes concernées.

4. SUBVENTIONS INTERCOMMUNALES 2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de versement des subventions 2023 aux associations et au collège à rayonnement intercommunal, proposé par la commune de St Trivier de Courtes. Les élus ont été destinataire des dossiers de demandes de chaque association.

Comme chaque année, les élus des 12 communes concernées sont consultés par la commune de St Trivier de Courtes pour émettre un avis sur les montants à attribuer.

➤ Le conseil municipal, à l'unanimité 9/9, **PROPOSE** les montants inscrits dans le tableau en annexe.

5. FOUR A PAIN M. PHILIPPS

M. le Maire explique qu'il a rencontré M. Philipps, domicilié à Courtes « 1200 Route de la Ferme de la Forêt », apiculteur. Il dispose d'un four à pain qu'il propose de vendre à la commune pour la somme de 800.00 €, en l'état.

M. le Maire émet l'idée que ce four pourrait être installé sous le préau côté nord, et serait mis à disposition de la population et des associations communales.

➤ Aucun élu n'est opposé à ce projet. Aussi, un devis pour le démontage et le remontage du four sera demandé à un professionnel du bâtiment. L'entreprise Burfin de Curciat Dongalon sera contactée.

M. Paul CHAGNARD ajoute qu'un four, qui était dans l'enceinte de la ferme de la forêt, a été démonté et qu'il doit toujours être stocké dans les bâtiments de GBA à proximité. Cela peut également constituer une alternative au problème du démontage.

6. INFOMATION PROJET EOLIEN

Il est rappelé que la société GREENVOLT POWER a sollicité la commune pour lui exposer un projet éolien en limite territoriale de la commune.

M. le Maire a sollicité l'assistance de la direction des services publics de l'environnement de Grand Bourg Agglomération. Il rappelle que GBA a délibéré pour aider et assister les communes porteuses de projets en matière d'énergies renouvelables sur le territoire communautaire.

M. Le Maire précise qu'un tel projet « implantation d'éoliennes » ne pourrait se concrétiser avant plusieurs années, de nombreux tests et de nombreuses enquêtes sont nécessaires.

Une réunion est programmée vendredi 29/09 à Mantenay-Montlin avec M. Lemaire, M. Pallegoix, la direction des services publics de l'environnement de GBA et les représentants de la société GREENVOLT POWER.

7. INFORMATION DOSSIER « CONTENTIEUX URBANISME »

Sa requête n'étant plus justifiée après que son permis de construire ait finalement été délivré le 20/06/2023, l'avocat de la collectivité a communiqué le rejet opposé à la requête déclarée sans objet par le Tribunal Administratif de Lyon.

8. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

* La commune de Courtes a été reconnue en état de catastrophes naturelles par arrêté préfectoral en date du 21/7/2023, pour la sécheresse portant sur la période de janvier à septembre 2022. Une information sera diffusée aux administrés qui souhaitent faire une déclaration de dommages auprès de leur assurance avant le 08/10/2023.

* Le contrôle biennal du chapiteau sera programmé début octobre (montant 330.00 €).

* La 50^{ème} fête du vincuit aura lieu le 1^{er} octobre à la carronnière à St Trivier de Courtes. Comme chaque année, le chapiteau sera mis à disposition, et l'agent Philippe Peulet ira aider au montage et démontage.

* L'acte notarié de l'achat du terrain des consorts Thénoz a été signé le 14 septembre.

* L'arrêt de bus « route de la Haute Chanée » demandé par M. Florian VAIL pour sa fille collégienne, a été validé : il se substituera à celui actuellement situé à la basse Chanée, 300 mètres plus haut,

* Mme Christine VAIL a été désignée « délégué du tribunal » pour siéger au sein de la commission électorale.

* Prochaine réunion : mardi 17/10/2023. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
A. DUPRÉ



Le Maire,
T. PALLEGOIX



MAIRIE
21 Route de la Mairie
01560 COURTES

Liste des délibérations

Conseil municipal du 19 SEPTEMBRE 2023

D2023SEPT001	Approbation du rapport de la CLECT 2023	Approuvée
D2023SEPT002	Subventions intercommunales 2023	Approuvée

Le secrétaire de séance,
A. DUPRÉ



Le Maire,
T. PALLEGOIX

